

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 2397

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11 DUODECIÈS, insérer l'article suivant:**

À l'article L. 123-54 du code de l'urbanisme, après le mot : « projet » sont insérés les mots : « , sur les conséquences environnementales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Entre 1960 et 2010, « l'urbanisation de la France a fait disparaître 2,5 millions d'hectares de terres agricoles fertiles ». Depuis, la perte de terres arables ne s'est pas arrêtée. Entre « 2006 et 2015, [ce sont] 590.000 hectares de terres agricoles et d'espaces naturels » qui ont été perdus (cf. l'Observatoire national de la Biodiversité). Si en 2006, la France comprenait « 4,6 millions d'hectares artificialisés » soit « 744 m<sup>2</sup>/habitant », en 2015 on dénombre « 5,2 millions d'hectares », soit « 800 m<sup>2</sup>/habitant ».

Cette bétonisation de la France porte préjudice à l'agriculture et à notre écosystème. Il est donc important que la France réfléchisse à des solutions. Par exemple, la « culture de la périphérie » autour des villes est une des causes de l'émiettement des terres arables.